



CC GALLY MAULDRE

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2021

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture novembre 2020, vue d'ensemble
- DOB Caisse d'épargne 2021
- Projet loi des finances 2021

I.1 Contexte économique global

L'année 2020 a été une année atypique de par la crise sanitaire et l'année 2021 sera très certainement impactée également.

a / La croissance

Le taux de croissance régresse en France : -10,3% en 2020 (+1,4% en 2019).

Pour 2021, la prévision de croissance est de +5,7% selon la loi des finances.

Dans la zone euro, la croissance est estimée à -7,9% en 2020 (+1,2% en 2019).

b/ L'inflation

La loi des finances estime l'inflation 2021 en France à +0,7% (résultats provisoires de septembre 2020). Elle a été de +0,5% en 2020 en raison de la baisse du prix du pétrole et de la modération des prix en raison du recul de la demande.

c/ L'emploi

La prévision du taux de chômage pour 2021 serait en forte hausse selon la Banque de France pour atteindre 10,6% soit une hausse de 2,5 points par rapport au dernier trimestre 2019.

d/ La consommation des ménages

La consommation des ménages est en fort recul de 8% en 2020, [et augmenterait de +6,2% en 2021 selon la loi des finances grâce au plan de relance.](#)

e/ L'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises affiche un recul de -9% en 2020, contre +3,5% environ en 2019.

f/ Les taux d'intérêt

[Les taux d'intérêt diminuent d'environ 0,16% en 2021 par rapport à 2020.](#)

g/ Le budget de l'Etat

Après une forte hausse entre 2009 et 2016, le déficit public a « reculé » à partir de 2017. En 2019, il a été de 3,0% du PIB.

La loi de finances 2020 prévoyait un déficit de 2,2% du PIB, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne. Il a été de 10,2% du PIB.

[Pour 2021, il est attendu à 6,7% du PIB.](#)

La dette publique augmente toujours : elle atteignait en 2018 98,4% du PIB et en 2019 98,8%. Selon les prévisions de la loi de finances 2020, la dette publique aurait dû diminuer pour atteindre le ratio de 98,7% du PIB. En réalité, la dette en 2020 a atteint 117,5% du PIB en raison de la crise sanitaire. [Pour 2021 ; elle est estimée selon la loi des finances à 116,2% du PIB.](#)

I.2 La loi de finances pour 2021 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

a/ Le plan de relance de 100 milliards d'euros

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans prévu par le projet de loi de finances 2021 vise à débloquer des crédits autour de trois piliers : l'écologie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Il a également été décidé d'accorder des aides aux collectivités sur les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments afin de faciliter leur mise en œuvre.

b/ Le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, qui a connu une hausse exponentielle entre 2014 et 2017, puis une baisse en 2018 et 2019, est reparti à la hausse en 2020.

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, est en réalité un impôt déguisé qui prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle des bénéficiaires, quant à l'utilisation des fonds.

Le FPIC a progressé très fortement, et atteint aujourd'hui 2,1 M€. En 2020, il a connu une hausse de 2%.

En ce qui concerne 2021, nous avons décidé par précaution de prévoir une hausse de +2%.

Augmentation du FPIC estimée jusqu'en 2021 :

CCGM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	2 161 K€	2 121 K€	2 117 K€	2 151 K€	2 194 K€
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	-2%	-0,2%	+2%	+2%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		+345 K€	+644 K€	+228 K€	-40 K€	-4 K€	+34 K€	+43 K€
<i>Prélèvement supplémentaire</i>		+345 K€	+989 K€	+1 217 K€	+1 177 K€	+1 173K€	+1 207 K€	+1 250 K€
Cumul depuis 2014	+7 358 K€							

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer la part communale du FPIC à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité (DI).

Cette décision a été reconduite tous les ans depuis. A aujourd'hui, nous pouvons que nous réjouir d'avoir pris cette initiative.

Pour 2021, il est de nouveau proposé de maintenir une prise en charge du FPIC à 100% par la CC.

c/ La stabilité des dotations de l'Etat

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement de 2014 à 2017.

Rappelons que ces dotations ne sont pas « un cadeau » fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations des années 80.

A noter qu'en 2021, la dotation globale de fonctionnement est annoncée stable par rapport à 2020 sur le plan national. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement. En effet, la dotation fonctionne en enveloppe fermée mais la répartition entre ses différentes composantes peut varier selon l'évolution de la population et du potentiel fiscal des communes. C'est un jeu de vase communicant entre les composantes mais aussi les communes.

A compter de 2021, il a été pris en compte une stabilité de la dotation.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de la CC 2014 à 2021 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (estimation)
DI d'origine	332 K€	280 K€ 16%	189 K€ -32%	145 K€ -23%	125 K€ -14%	142 K€ +14%	161 K€ +13%	161K€ 0%
DI supplémentaire grâce au transfert du FPIC <i>Soit en cumulé</i>			50 K€	40 K€	40 K€	40 K€	40 K€	40 K€
				90 K€	130 K€	170 K€	210 K€	250 K€
DI OBTENUE	332 K€	280 K€	239 K€	185 K€	165 K€	182K€	201 K€	201 K€
DCTP	913 K€	893 K€	876 K€	852 K€	834 K€	815 K€	800 K€	800 K€
Total	1 245 K€	1 173 K€	1 115 K€	1 037 K€	999 K€	997 K€	1 001 K€	1 001 K€
Evolution DGF		-6%	-5%	-7%	-4%	-0%	+0,4%	0%
Cumul depuis 2014	-1 388 K€							

DI : dotation d'intercommunalité

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

d/ La revalorisation des bases d'imposition

La loi de finances pour 2021 prévoit une revalorisation de 0,2% des bases seulement (0,9% en 2020), qui correspond à un glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre N-1. Le taux d'inflation INSEE étant de 0,5%, et l'augmentation du panier du Maire nettement supérieure (taux d'inflation des dépenses d'une commune : personnel, électricité...).

e/ La suppression progressive de la taxe d'habitation

Le projet de loi de finances sera marqué également par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour, 80% des ménages français ne paient plus la TH sur leur résidence principale. [Pour les 20% restants, ces derniers bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30% puis 65% en 2022.](#) En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, représentant une perte fiscale totale de 17 milliards d'euros. Ces 17 milliards seront compensés par l'Etat en transférant une fraction de la TVA aux communes, aux EPCI et aux départements.

Cette réforme a pour effet d'ôter un levier fiscal pour les collectivités locales.

[Pour la CC Gally-Mauldre, nous pouvons considérer que tout contribuable aura en 2021 une taxe d'habitation nulle ou au pire de -30% de ce qu'elle représentait encore en 2020. C'est donc une pression fiscale locale considérablement diminuée pour tous.](#)

f/ La baisse de la fiscalité professionnelle

Le projet de loi de finances instaure également une réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le but de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la suppression de la CVAE des régions remplacée par une part des recettes de TVA et la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles perçue par les départements compensée par une fraction de recette de TVA.

Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour ces collectivités locales sur la base du taux 2020 sans possibilité d'évolution. Cela signifie que, après avoir perdu tout pouvoir de taux sur la taxe d'habitation à compter de 2021, elles perdent également leur levier fiscal en matière de CFE (contribution foncière sur le bâti professionnel).

Pour rappel, en 2020, la CC Gally-Mauldre avait voté par délibération du 21 juillet 2020, un dégrèvement de CFE de 62 K€ pour les entreprises du territoire les plus pénalisées par le confinement consécutif à la crise sanitaire, dont la moitié est prise en charge par l'Etat et l'autre moitié reste à charge de l'intercommunalité.

II. RESULTATS DE 2020 (à confirmer avec les derniers rattachements et pointage de la Trésorerie)

Sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2020 fait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS RELLES	Réalisé 2019	Prévu 2020	« Réalisé » 2020	2020/2019 en %
Chapitre 011 charges à caractère général	2 380 809	2 563 120	2 381 398	0%
Chapitre 012 charges de personnel	1 187 308	1 203 165	1 130 740	-4,8%
Chapitre 014 atténuation de produits	4 940 562	4 984 838	4 984 814	+0,9%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	438 775	396 910	386 895	-11,8%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	821	1 000	29	NS
Sous total opérations réelles	8 948 275	9 149 033	8 883 876	-0,7%
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	28 472	0	NS
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	404 346	0	NS
Chapitre 042 opérations d'ordre	69 966	75 596	75 595	+8%
Sous total opérations d'ordre	69 966	509 414	75 595	NS
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 018 241	9 657 447	8 959 471	-0,7%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
OPERATIONS REELLES	Réalisé 2019	Prévu 2020	« Réalisé » 2020	2020/2019 en %
Chapitre 013 atténuation de charges	10 151	7 800	5 768	-43,2%
Chapitre 70 produits des services	623 646	591 466	509 418	-18,3%
Chapitre 73 impôts et taxes	7 278 163	7 325 373	7 517 520	+3,3%
Chapitre 74 dotations	1 416 618	1 384 064	1 393 262	-1,6%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	0	10	1	NS
Chapitre 77 produits exceptionnels	2	0	17	NS
Sous total opérations réelles	9 328 580	9 308 713	9 425 986	+1%
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 002 excédent reporté	450 297	348 150	348 150	-22,7%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	0	584	584	NS
Sous total opérations d'ordre	450 297	348 734	348 734	NS

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 778 877	9 657 447	9 774 720	0%
---	------------------	------------------	------------------	-----------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles seulement	380 305	0	542 110	+42,5%
--	----------------	----------	----------------	---------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles et d'ordre	760 636	0	815 249	+7,2%
---	----------------	----------	----------------	--------------

Le résultat de fonctionnement 2020 est en hausse de +7,2%. Cela s'explique par des recettes de fonctionnement en hausse de +1% et des dépenses de fonctionnement en baisse de -0,7% (essentiellement en raison de la masse salariale suite à la crise sanitaire).

La comparaison des recettes et dépenses s'effectue entre le réalisé 2020 et le réalisé 2019.

Fonctionnement :

• **Recettes 2020**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une baisse de -18,3% en raison des recettes de familles qui baissent de -31%.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont en hausse de +3,3% en raison d'une CVAE en hausse, des bases d'imposition des impôts locaux (dynamique uniquement) et du produit de la TEOM.
- La dotation forfaitaire : après avoir baissé de -20 K€ en 2018 (-14%), -54 K€ en 2017 (-23%) et de - 91 K€ (-32%) en 2016, elle augmente en 2020 de +10% tout comme en 2019.

La dotation forfaitaire 2021 est annoncée stable par rapport à 2020 mais sur le plan national.

- Les dotations (chapitre 74) sont en baisse de -1,6% en raison du soutien éco mobilier en baisse par rapport à 2019.

• **Dépenses 2020**

- Les charges à caractère général : elles sont stables par rapport à 2019

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu lors de l'adoption du compte administratif 2020.

- Les frais de personnel baissent de -4,8%. Cette baisse s'explique par l'absence de rémunération des animateurs vacataires pendant la période du 1^{er} confinement.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » baisse de -11,8%. Cette baisse s'explique par la subvention du cinéma en raison de sa fermeture administrative, de la baisse des contributions à GPS&O pour l'aire d'accueil des gens du voyage (en 2019, il a été payé le rattrapage des années 2017 et 2018).

Evolution des excédents de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)	72	-20	504	-142	522	183	381	542

Le bon résultat de 2020 s'explique par :

- Des recettes de fonctionnement en hausse de 1% (+97 K€) alors que les dépenses baissent de -0,7% (-64 K€) (en raison notamment de la masse salariale suite à la crise sanitaire).

2. Section d'investissement 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	Réalisé 2019	Prévu 2020	« Réalisé » 2020	Restes à réaliser
Chapitre 001 Déficit reporté	0	294 583	294 583	0
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0	10 000	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	584	584	0
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	20 204	7 527	7 526	0
Chapitre 20 Etudes	31 729	232 713	37 576	65 426
Chapitre 204 Subventions d'équipement	0	267 254	5 416	69 288
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	632 927	78 931	5 469	12 674
Chapitre 23 Immobilisations en cours	204 355	268 157	12 157	806
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	0	42 640	42 640	
TOTAL	889 215	1 202 389	405 951	148 194
				554 145

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	Réalisé 2019	Prévu 2020	« Réalisé » 2020	Restes à réaliser
Chapitre 001 Excédent reporté	343 261	0	0	0
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0	404 346	0	0
Chapitre 024 Produits de cession des immobilisations	0	40 000		
Chapitre 040 Opérations d'ordre	69 966	75 596	75 595	0
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	20 203	7 527	7 526	
Chapitre 10 Dotations reçues	38 602	450 486	422 993	4 329
Chapitre 13 Subventions reçues	122 600	347 100	144 670	49 965
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	0	42 640	0	42 640
TOTAL	594 632	1 367 695	650 784	96 934
				747 718
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-294 583	0	+244 833	-51 260
				+193 573

Le budget 2020 avait été voté en suréquilibre lors du conseil communautaire de façon volontaire, afin de pouvoir financer les futurs investissements de la CC Gally-Mauldre.

La liaison douce Mareil/Maule avait été inscrite au chapitre 23 du budget. A ce jour, le dossier est en attente car une nouvelle étude doit être réalisée suite à la demande de la Région, afin de sécuriser la circulation douce.

Au chapitre 20, les frais d'études concernant le PCAET et le SCOT ont été engagés en 2020 et sont donc des restes à réaliser. Le schéma directeur vélos, initialement inscrit au BP 2020, sera de nouveau inscrit au BP 2021.

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2020 s'élevait à 848 K€**, dont 757 K€ de dépenses nouvelles et 91 K€ de restes à réaliser de 2019 vers 2020 (commandes de 2019 payées en 2020).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 209 K€**, sous réserve des derniers paiements, dont 61 K€ de paiements et 148 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2021.

Le taux de réalisation n'est que de 25%, ce qui ne s'est jamais vu.

De nombreuses dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées en 2020 et seront potentiellement reportées en 2021 en nouveaux crédits :

- ✓ Chapitre 20 (études) :
 - L'étude de l'extension du centre de loisirs de Maule : 70 K€ en 2020
 - L'AMO pour le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) : 30 K€ en 2020
 - Le schéma directeur vélo : 25 K€ en 2020

- ✓ Chapitre 204 (subventions d'équipement) :
 - Participation au parking de la Briqueterie : 90 K€ en 2020 (en attente du chiffre prévisionnel)
 - La maîtrise d'œuvre SMSO : 64 K€ en 2020 (délégation de maîtrise d'ouvrage sur opérations spécifiques)
 - La participation aux travaux des abords de la gare de Saint-Nom-la-Bretèche : 30 K€ en 2020

- ✓ Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :
 - Travaux divers terrain Davron : 20 K€

- ✓ Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :
 - Travaux de circulation douce Mareil/Maule : 256 K€

Au niveau des recettes d'investissement sur le chapitre 13 (Subventions reçues) n'ont pas été utilisées :

- Les subventions pour la circulation douce Mareil/Maule : 70 K€
- La subvention SMSO : 54 K€
- La subvention pour le schéma directeur vélo : 13 K€

III. LIGNES DIRECTRICES DE 2021 :

- **Ligne directrice transversale**

- Etude et conclusion d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Organisation du centre de vaccination intercommunal à Crespières
- Recrutement d'un Directeur Général des Services

- **Développement économique et aménagement**

- Mise au point de la stratégie de développement économique et du plan d'actions 2021 suite au recrutement de M BLIN au 25 janvier 2021
- Poursuite de la procédure liée au terrain de Davron (évaluation environnementale, procédure de révision)
- Convention et réalisation du parking Briqueterie Feucherolles
- Réunions et informations des acteurs économiques

- Fonds de concours à Feucherolles pour l'aménagement de bureaux pour le pôle urbanisme : 1^{ère} estimation à 108 K TTC environ
 - Reprise des études et des négociations du terrain de la zone artisanale de la gare SNCF de Maule et de son aménagement
 - Possibilité d'une contribution intercommunale pour l'aménagement de la RD 307 à Crespières (en discussion avec le Conseil Départemental des Yvelines)
- **Environnement / instruction droit des sols**
 - Réalisation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : restes à réaliser 2020 (subventionné à 70%)
 - Déchets : réalisation du nouveau marché de collecte et participation à la définition du cahier des charges du nouveau marché du SIEED
 - GEMAPI :
 - Poursuite des démarches et création de l'organisme unique sur le bassin versant de la Mauldre
 - Reprise des activités de l'ancien SMAMA en attendant un futur transfert de compétence
 - Travaux sous le pont à Mareil sur Mauldre (estimation actuelle de 80 K€ HT : montant à confirmer)
 - Poursuite des recrutements entamés fin 2020 (chargé de développement économique, instructeur à mi-temps partagé avec Maule) par le recrutement d'un instructeur à temps complet (remplacement d'une instructrice suite à mutation)
 - Début de la dématérialisation des actes d'urbanisme : 24 K€ TTC
 - Renouvellement du matériel informatique du pôle urbanisme : 9 K€ TTC
- **Accueils de loisirs / sports / restauration**
 - Travaux divers dans les centres de loisirs, dont le report d'une partie des travaux prévus en 2020, mais non réalisés
 - Etudes de l'extension et rénovation du centre de loisirs de Maule
 - Evolution de l'organisation du centre de Saint Nom la Bretèche à compter du 1^{er} septembre 2021 (fin de notre collaboration avec la MLC)
 - Poursuite de la démarche « cuisine centrale » : mission AMO
 - Nouveau groupement de commandes restauration (Andelu, Herbeville, Maule, CCGM, CCAS de Maule)
 - Poursuite de la démarche de fusion des clubs de football
- **Transports / circulations douces**
 - Possibilité d'amélioration du service de TAD suite à la signature de l'avenant N°2 avec IDF Mobilités introduisant cette possibilité (provision pour AMO et amélioration du service)
 - Recherche d'un terrain pour un dépôt de bus intercommunal
 - Réalisation du schéma directeur vélo

- Finalisation de l'étude, et réalisation de la piste cyclable entre Mareil sur Mauldre et le collège de la Mauldre
- Participation à l'aménagement des abords de la gare de de St Nom la Bretèche (route des muses). Pour le DOB, un montant de 30 K€ a été inscrit
- **Portage de repas / petite enfance**
 - Aménagement des véhicules du portage de repas
 - Réflexion sur des projets petite enfance
- **Communication / culture / liens communautaires**
 - Evolution de la lettre de Gally Mauldre
 - Manifestations dans la limite des contraintes sanitaires (par exemple ateliers de la résidence d'artistes de Versailles au collège de la Mauldre)
 - Hypothèse d'un fonds de concours intercommunal pour la rénovation de la toiture du cinéma

IV. EVOLUTION DES COMPETENCES 2021 :

- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours): transfert de la contribution des communes au SDIS entérinée par la Préfecture au 1^{er} janvier 2021. Il s'agit de l'application de la décision de la modification des statuts dès 2020 prise en date 25 septembre 2019, et reportée d'un an par seconde délibération de décembre 2019, à la demande de la commune de Feucherolles. La contribution sera payée par Gally Mauldre avec en contrepartie baisse des attributions de compensation pour les 11 communes :
 - pour toutes les communes, la dépense correspondante ne sera pas inscrite au budget primitif
 - pour la commune de Feucherolles dont la dépense était directement fiscalisée, la commune devra compenser la baisse d'attribution de compensation soit par une baisse de ses dépenses, soit par de la recette fiscale communale nouvelle (sachant que la recette directement fiscalisée va disparaître)
- GEMAPI :

Les négociations avec les EPCI concernés se poursuivent, pour faire adopter notre vision de la gouvernance sur le bassin versant de la Mauldre. Un projet de statuts et de gouvernance a d'ailleurs été envoyé aux services de l'Etat.

Gally Mauldre reprend temporairement la compétence en direct en attendant la création d'un organisme unique à qui la compétence sera transférée.

L'augmentation de la taxe GEMAPI sera décidée au moment du vote du BP 2021.

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2021 :

1. Dépenses de fonctionnement

- **FPIC** : nous avons extrapolé une hausse de +2% par rapport à son niveau de 2020.
- **Charges de personnel** : le réalisé de 2020 est particulièrement bas, d'une part parce que plusieurs recrutements budgétés ont été décalés à 2021 (pôle urbanisme, chargé de développement économique), d'autre part parce que de nombreux animateurs vacataires n'ont pas été rémunérés pendant les mois de confinement.

Partant de ce constat et en intégrant le recrutement d'un Directeur Général des Services, la masse salariale de 2021 devrait fortement augmenter par rapport à un réalisé 2020 très bas (+14% environ), mais sera en hausse par rapport au BP 2020 de +7,7% environ (recrutements en année pleine sur 2021).

A noter toutefois qu'en fonction de l'avenir du centre de loisirs de Saint Nom la Bretèche, la masse salariale pourrait augmenter facialement encore plus fortement en cas de reprise en direct à partir de septembre (transfert des subventions vers les charges de personnel).

- **Autres charges** : Après une année 2020 atypique sur le plan budgétaire (moins de repas dans les accueils de loisirs, davantage de tonnages de déchets pendant les mois de confinement...), ce chapitre de dépense est évalué de manière plus normale, avec prise en compte d'une augmentation correspondant à la révision des contrats (formules de révision) ou à des décisions nationales (masse salariale, énergie, ...). En cas de reprise du centre de Saint Nom la Bretèche sous forme externalisée (comme à Feucherolles), la dépense augmentera plus fortement à partir de septembre.

Concernant les subventions, la subvention à la MLC de Saint Nom la Bretèche sera diminuée prorata temporis suite à l'arrêt de notre collaboration avec cette association à compter de septembre 2021.

2. Recettes de fonctionnement hors fiscalité ménages

- **Dotations** : stabilité des dotations versus 2020
- **TEOM** : en cours d'analyse. Augmentera très certainement en 2021 surtout pour les 4 communes hors SIEED, sous l'effet de :
 - o la hausse des tonnages constatée en 2020 pendant le confinement,
 - o l'effondrement des prix de reprise des matériaux,
 - o le durcissement des normes (forte hausse notamment de la TGAP),
 - o la baisse des soutiens CITEO.

Il semblerait d'après nos informations que l'appel à cotisation du SIEED augmenterait de 2% en 2021.

Pour mémoire :

- Pour trois communes (Chavenay, Feucherolles et Saint Nom la Bretèche), la hausse de TEOM 2019 avait été étalée sur plusieurs années. Cette avance sera régularisée sur le BP 2021.
 - La commune de Saint Nom la Bretèche propose à ses habitants une nouvelle prestation d'accès à la déchetterie des Clayes-sous-Bois : il conviendra de leur répercuter dans la TEOM
- **Fiscalité professionnelle** : Les données 2021 ne sont pas encore communiquées, mais on peut s'attendre à une baisse notamment de la CVAE, en raison de la crise économique consécutive à la crise sanitaire (pour le DOB, hypothèse d'une CVAE en baisse de 12% par rapport à 2020 selon la préconisation nationale de notre cabinet de conseil financier Finance Active. Pour la DDFIP, elle serait en légère hausse. Qui croire ?).
- **Recettes tarifaires** : en cas de reprise de l'activité du centre de loisirs de Saint Nom la Bretèche, les recettes tarifaires correspondantes seraient encaissées par la CC. De plus, est intégrée une hausse des tarifs des centres de loisirs de 3% à compter de juillet 2021.

3. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2018	REALISE 2019	« REALISE » 2020	Prévision 2021	2021/2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 347	2 381	2 381	2 570	7,9% , hors provision transport +3,7%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 081	1 187	1 131	1 295	14,4%, hors création postes +3,3% par rapport à 2019
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 911	4 941	4 985	4 330	-13,2%, hors AC +2%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	47	70	76	80	+6,6%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	372	439	387	1 150	+197,4%, hors SDIS +1,6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	
TOTAL DEPENSES	8 758	9 018	8 960	9 425	+5,2%, après retraitement +3,3%

Estimation effectuée en retirant les dépenses du SIEED, le FPIC, la contribution au SDIS et les attributions de compensation, sur lesquels nous n'avons pas de prise, et faisant par conséquent ressortir le budget « réel » de la CCGM :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2018	REALISE 2019	« REALISE » 2020		Prévision 2021	% 2021 / 2019
TOTAL DEPENSES	8 758	9 018	8 960		9 425	+4,5%
SIEED	-1 364	-1 398	-1 399		-1 430	+2,2%
FPIC	-2 121	-2 117	-2 151		-2 195	+3,7%
SDIS	0	0	0		-760	NS
Attributions de compensation	-1 426	-1 426	-1 426		-670	NS
BUDGET REEL CCGM	3 847	4 077	3 984		4 370	+7,1%

4. Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2018	REALISE 2019	« REALISE » 2020		Prévision 2021	Prévision 2022
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 081	1 187	1 131		1 295	1 370

En 2021, le budget de la masse salariale est en hausse de 14% par rapport à 2020 très bas, de 8% hors création de postes (chargé de développement économique, instructeur à mi-temps), et de 3,3% par rapport à 2019, ce qui correspond au GVT.

5. Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2021 :

	Administratif (finances)	Urbanisme et environnement	ALSH	Maintien à domicile
Titulaires permanents	1	3	2	1
Non titulaires permanents	0	2	7	3
Non titulaires vacataires	0	0	16	0
TOTAL	1	5	25	4
<i>Rappel total 2020</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>27</i>	<i>5</i>

NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC, et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DGS/SG des communes au titre d'activité accessoire.

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas, évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

6. Evolution des avantages en nature :

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

7. Evolution du temps de travail :

Depuis la rentrée scolaire 2018, l'ensemble des communes hormis Bazemont a supprimé les TAP mises en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cela a entraîné la suppression du temps scolaire le mercredi matin, et un retour à l'ALSH à la journée complète le mercredi. Il a donc fallu adapter les effectifs et/ou les horaires du personnel en conséquence.

8. Investissement et engagements pluriannuels

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, outre la présentation comptable officielle.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

9. Dette

L'endettement de Gally Mauldre est toujours nul au 1^{er} janvier 2021. A part l'intégration de l'emprunt récupéré du SMAMA (pour 40 K€ auquel il faut ajouter un prêt relais contracté en 2019 pour 140 K€), aucun nouvel emprunt n'est nécessaire cette année. Ces deux emprunts du SMAMA seront répartis entre la CC Gally-Mauldre (48%) et la CU GPS&O (52%).

Toutefois, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, il pourrait devenir opportun de recourir à l'endettement, ce qui permettrait d'étaler un investissement sur un grand nombre d'années sans frais ou presque.

10. Grands équilibres 2021

Les principaux éléments influant sur nos équilibres financiers ont été pris en compte :

- Très bons résultats de l'exercice 2020 (rappel : excédent global légèrement supérieur à 800 K€)
- Le FPIC : +2 % par an en 2021, 2022 et 2023
- Stabilité des dotations par rapport à 2020
- La CVAE a été estimée en baisse de -12% par rapport à 2020 en raison de la crise économique
- Pas de hausse majeure des dépenses de fonctionnement hors FPIC et hors recrutement
- Investissements : les investissements liés au PCAET (RAR 2020), au suivi du SCOT (RAR 2020) ou en matière de circulation douce seront financés par des subventions significatives.

Conclusion :

La situation financière est excellente mais en partie pour de mauvaises raisons et ne nécessite donc pas d'emprunt. Par ailleurs nous avons cette année une bonne dynamique.

Nous créons, en 2021, 170 K€ de nouvelles dépenses de fonctionnement (chargé de développement économique, instructeur à mi-temps, recrutement d'un Directeur Général des Services, provision pour le transport), ce qui justifie pleinement une réelle hausse de la fiscalité, sachant que +1% de foncier bâti rapporte seulement 9 K€ supplémentaires. Donc à savoir combien.

Enfin, le COVID nous a obligé à faire que l'investissement soit très faible en 2020 et encore et toujours en 2021.

ANNEXE 1 : Obligations complémentaires
 selon l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	REALISE 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 381	2 381		2 570	2 640
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 187	1 131		1 295	1 370
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 941	4 985		4 330	4 370
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*	439	387		1 150	1 160
66 CHARGES FINANCIERES	0	0		1	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	0		0	0
TOTAL DEPENSES	8 949	8 884		9 346	9 540

* Transfert de la contribution du SDIS en 2021

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel sans hausse du taux de TF

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	REALISE 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL*	2 381	2 381		2 570	2 640
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 187	1 131		1 295	1 370
014 ATTENUATION DE PRODUITS*	4 941	4 985		4 330	4 370
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	439	387		1 150	1 160
66 CHARGES FINANCIERES	0	0		1	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	0		0	0
TOTAL DEPENSES	8 949	8 884		9 346	9 540

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	REALISE 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
013 ATTENUATION DE CHARGES	10	6		10	10
70 PRODUITS DES SERVICES	624	509		580	620
73 IMPOTS ET TAXES	7 278	7 518		7 650	7 765
74 DOTATIONS	1 417	1 393		1 330	1 360
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0		0	0
TOTAL RECETTES	9 329	9 426		9 570	9 755

EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)	REALISE 2019	REALISE 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
	381	542		224	215

EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses) – opérations réelles	REALISE 2019	REALISE 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
	381	542		224	215

Remboursement de capital d'emprunt	0	0		74	8
------------------------------------	---	---	--	----	---

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	870	168		870	1 900
-----------------------------------	-----	-----	--	-----	-------

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	161	170		220	1 350
--	-----	-----	--	-----	-------

BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	709	-2		650	550
--	------------	-----------	--	------------	------------

EMPRUNT CONTRACTE	0	0		0	400
-------------------	---	---	--	---	-----